

du district fédéral, le nombre des membres de la Commission a été porté à dix-neuf et, afin de lui assurer un caractère plus national, il est statué que chacune des provinces du Canada doit y compter un représentant.

De temps à autre, les ministères du gouvernement fédéral demandent à la Commission d'entreprendre l'embellissement des terrains qui entourent les nouveaux édifices du gouvernement, moyennant le remboursement en entier de tous les frais. La Commission dispose d'un personnel compétent et de l'outillage spécial nécessaire pour accomplir ces travaux.

Les fonds de la Commission proviennent des crédits et subventions statutaires du Parlement.

Dans les villes et les banlieues d'Ottawa et de Hull et dans leur voisinage, la Commission administre une région de 1,878 acres et dix-huit parcs y ont été aménagés. De plus, la belle et grande région qu'on appelle le parc Gatineau et dont une description paraît séparément ci-dessous a été établie dans les Laurentides. Vingt-deux milles de promenades pittoresques y ont été aménagés et y sont entretenus.

Parc Gatineau.—Le parc Gatineau, situé dans la province de Québec à quelque huit milles à vol d'oiseau de la capitale fédérale, est le seul parc national qui relève de la Commission du district fédéral. Il comprend actuellement 24,000 acres environ de collines boisées, de vallées, de lacs et de cours d'eau dans la bordure méridionale des Laurentides, montagnes les plus anciennes du Canada, et il est conservé dans son état naturel pour l'agrément du public.

Le parc est un refuge pour le gibier. Le chevreuil, l'ours, le renard, le castor, le vison, le raton laveur et autres animaux à fourrure y abondent. Des pistes et des terrains de pique-nique et de camping bien situés assurent l'agrément et une saine récréation au public. Le parc Gatineau offre d'excellentes facilités pour le ski; c'est d'ailleurs le grand centre de ce sport d'hiver populaire dans la région d'Ottawa.

Le développement futur de ce parc prévoit une autre étendue de 26,000 acres, l'érection de cabines de touristes, d'immeubles pour l'administration, la construction d'abris, de réfectoires, de pavillons de natation et autres bâtiments essentiels.

Un surintendant et une équipe de cinq gardes, qui exercent aussi les fonctions de gardes-chasse, policiers et gardes-feu, veillent à l'administration du parc.

Le plan d'aménagement de la capitale nationale*.—Le plan d'ensemble réglant l'aménagement à longue échéance d'Ottawa et du district de 900 milles carrés de la capitale nationale et la création d'une capitale digne des progrès du Canada et de son statut de nation, a été parachevé à la fin de 1948. Un rapport provisoire préparé par M. Jacques Gréber, de Paris, urbaniste français de renom et conseil du gouvernement canadien en la matière, a été envoyé au gouvernement par l'entremise du Comité d'aménagement de la capitale nationale et la Commission du district fédéral et présenté à la Chambre des communes le 30 avril 1949.

En plus de prévoir les besoins présents et futurs d'une capitale nationale avec ses exigences gouvernementales, diplomatiques, culturelles et touristiques, le plan directeur apporte une solution aux problèmes actuels d'urbanisme d'Ottawa, ville qui, avec Hull, est le pivot d'une zone urbaine dont la population est de 250,000 âmes environ. Le plan envisage une population maximum future de 500,000 à 600,000 habitants dans un rayon de cinq milles des édifices du parlement.

* Préparé par la Commission du district fédéral, Ottawa.